

SÉCURITÉ :

1^{er} QUADRIMESTRE
2007
ENCOURAGEANT !

Notre POLITIQUE SECURITE se poursuit avec la mise en place de l'objectif "0 accident"

Nos multiples actions pour la prévention des accidents du travail portent leurs fruits :

- Notre **Taux de fréquence** à fin avril est d'environ **50** contre 60 pour la profession. (rappel en 2004 nous étions à 100 !)
- Notre **Taux de gravité** à fin avril est d'environ **1.6** contre 2 pour la profession (sources CNAM Bâtiment)

Pourquoi le choix d'un tel objectif ?

Autrement dit. Un autre objectif que le "zéro accident" était-il acceptable ?

La réponse est sans équivoque, **NON** car :

- Toute tolérance par rapport à des déviations pouvant mettre en cause la sécurité des personnes est impensable !
- Notre volonté est de continuer à mettre l'homme au centre de nos préoccupations.
- Ce choix nous permet de faire évoluer de façon radicale nos comportements.

Notre démarche :

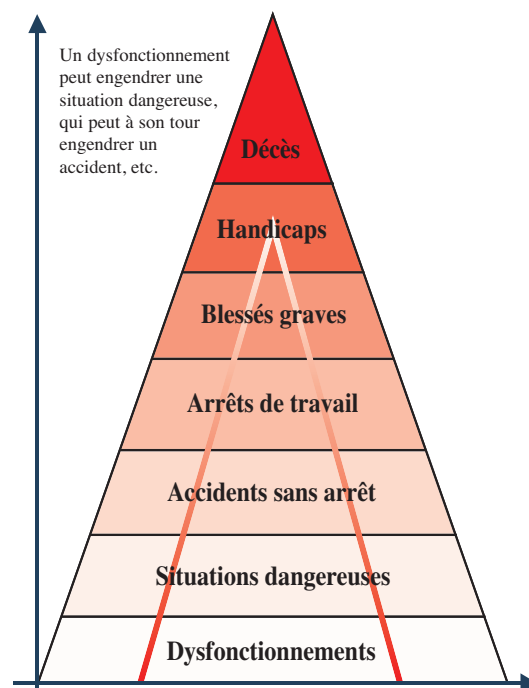
Repose sur :

- 1) **Le respect des hommes** : un accident n'est pas seulement un chiffre abstrait mais une personne atteinte dans sa chair.
- 2) **L'adoption d'une méthode** : La pyramide de la sécurité (illustrée ci-contre)

Elle représente les différents stades de gravité. Il faut gérer tous les dysfonctionnements dans l'entreprise qui concourent à créer des situations de travail dangereuses, elles-mêmes pouvant être génératrices d'accidents plus ou moins graves, allant d'un accident sans arrêt jusqu'à l'éventualité d'un décès.

**L'idée de notre démarche est simple :
Plus on réduit les situations dangereuses moins on a de risques encourus !**

Pyramide de sécurité



Réduire les dysfonctionnements et donc la base de la pyramide c'est diminuer les risques de situations dangereuses et donc éviter un accident.

Nos principales actions d'ordre techniques et/ou comportementales déjà lancées pour réduire les risques sont :

- **Une politique salariale de solidarité** : une prime de réduction des accidents du travail est instaurée depuis février 2005 incitant chaque acteur de la fabrication, de la logistique et du montage à s'investir dans la prévention.
- **Une politique globale de formation** : tous les opérateurs de production possèdent les CACES (Certificats d'Aptitude à la Conduite En Sécurité) nécessaires à l'exercice de leur métier : PEMP 3B sur chantier, Ponts roulants à l'atelier, mais aussi habilitations électriques en maintenance...
- **Des procédures adaptées** : intégration renforcée des personnels intérimaires, des stagiaires, présentation des consignes de sécurité à l'ouverture des chantiers...
- **Une communication interne plus ouverte** : affichage mois par mois des résultats obtenus, instauration d'un dialogue autour des « 5 minutes sécurité » hebdomadaires aux ateliers et montage.
- **Des audits Qualité/Sécurité consolidés** : permettant de vérifier le respect des règles, des standards et procédures de travail sur les chantiers mais aussi en ateliers et bureaux.
- **En amont l'étude & la conception des projets intégrant systématiquement des éléments réglementaires de sécurité, et prenant aussi en compte de façon systématique les retours d'informations en provenance des chantiers ou ateliers.**
- **Une méthodologie de planification réaliste** prenant en compte l'ensemble des tâches et leurs délais de réalisation.